

SOMMET CITOYEN

Fiche action

Document de travail - Estimations des conditions de faisabilité au 14/02/2018

ATELIER 6

BUDGET PARTICIPATIF

PROPOSITION D'ACTION

Mise en place d'un budget participatif

Conditions de faisabilité identifiées	
Calendrier envisageable	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation possible à l'issue de la SEDL 2018 (à confirmer). - Première édition dès 2019. - Les différentes étapes : <ul style="list-style-type: none"> - Constitution et dépôt des projets. - Analyse et faisabilité des projets par le COPIL et les services municipaux. - Mise en ligne et priorisation des projets par les internautes. - Vote des projets en ligne et en présentiel. - Mise en œuvre des projets lauréats à N+1. - Il conviendra de définir un fonctionnement en lien avec le calendrier de la ville.
Coûts estimés	<ul style="list-style-type: none"> - Coût en fonction de l'ampleur de l'expérimentation. - Budget alloué aux différentes éditions exponentiel et en fonction de la participation à chacune des éditions (pouvant aller jusqu'à 5% du budget d'investissement).
Moyens matériels/logistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Plateforme numérique de participation citoyenne. - Outils de communication (campagne de communication, livrets de participation au BP, journal du BP).
Périmètre (géographiques, compétences)	<ul style="list-style-type: none"> - Projets à rayonnement : <ul style="list-style-type: none"> - Quartier. - Inter quartier. - Ville. - Il convient de définir les compétences ville et Eurométropole dans la mise en œuvre des projets lauréats.
Aspect technique	<ul style="list-style-type: none"> - Etude par les services de la faisabilité de chaque projet avec retours systématiques et justifiés.

Aspect juridique	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les modalités de participation : <ul style="list-style-type: none"> - Âge des porteurs de projet. - Âge des votants. - Statut des participants (habitants, usagers). - Modalités à définir dans les conditions de participation au BP.
Acteurs mobilisés	<p>Différents services de la ville seront concernés par la mise en œuvre. Les instances de participation citoyenne. Les associations en lien avec la thématique.</p>
Leviers/conditions de réussite identifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un « comité de pilotage » regroupant agents ressources et habitants volontaires et formés. - Expérimentation servant de pilote à la réussite du projet. - Fonctionnalités de la plateforme numérique. - Formation des membres du comité de pilotage - Implication et consultation des conseils de quartiers.
Nécessité d'une délibération	Oui pour faire valider le dispositif final du BP.
Impact sur l'environnement	Non.
QUESTIONNEMENTS POINTS D'ATTENTION	